

Les raisons de notre mobilisation

Philippe GUITTET

Les attaques contre le service public et les fonctionnaires nécessitent une riposte d'ampleur

François Fillon a présenté le 24 avril 2003 sa réforme des retraites. La pilule est amère :

- harmonisation privé-public à 40 ans de cotisation d'ici 2008 au rythme de 2 trimestres par an pendant 5 ans ;
- allongement des durées de cotisation à 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020 tant pour le privé que pour le public ;
- instauration d'une pénalité (décote) de 3 % pour chaque année manquante ;
- décote équivalente à terme dans le privé et dans le public (autour de 6 % ?).

La retraite à 60 ans à taux plein va devenir un leurre pour la majorité d'entre nous. A l'horizon 2020, combien de diplômés Bac+5 mais aussi Bac+3 ayant travaillé sans discontinuer pourront partir à 65 ans avec une retraite complète ? Qui touchera les 66 % annoncés du traitement de référence (traitement + primes + indemnités) ?

La question de l'intégration des primes (des indemnités ?) n'est d'ailleurs pas totalement tranchée et en tout cas cela ne se ferait que de manière partielle et par capitalisation (de type Préfon en moins favorable)

Le passage de 6 mois à 3 ans pour le calcul de la retraite reste pour l'instant en suspens ; cette question est essentielle car, associée à l'augmentation de la durée de cotisation, elle est déterminante pour la gestion des carrières des personnels ; en effet les plus anciens, en restant plus longtemps dans les classes promotionnelles, empêcheraient ou retarderaient d'autant la promotion des plus jeunes.

Même si cela n'a pas été clairement évoqué par le ministre, les cotisations des fonctionnaires (7,85 % du salaire) seront, semble-t-il, progressivement alignées sur celles du privé (10,35 %). N'était-il pas préférable pour financer les retraites et pour assurer de meilleurs taux de remplacement d'augmenter la CSG qui touche l'ensemble des revenus ?

Toutes ces mesures ont été prises sans compensation clairement annoncée : prise en compte des années de forma-

tion, des temps partiels pris au long de la carrière, pénibilité du travail...

La question de la CPA n'a pas été évoquée. Au moment où l'on retarde (où l'on refuse ?) la discussion sur l'ARTT des personnels de direction, *notre exaspération est à son comble.*

Par ailleurs la lettre de cadrage sur le budget prévoirait qu'un départ à la retraite de fonctionnaire sur deux ne serait pas remplacé l'an prochain, soient 30 000 suppressions de postes !

En catimini, pendant le week-end de Pâques, le ministère de la santé a décidé de baisser de manière très substantielle le remboursement de plus de 600 médicaments et nous savons que ce n'est qu'une étape d'un processus qui aboutira à remettre profondément en cause la sécurité sociale telle que nous la connaissons.

Enfin, malgré une inflation supérieure à 2 % sur un an, aucune négociation à ce jour n'a été engagée avec les fédérations syndicales pour une revalorisation du traitement des fonctionnaires.

De manière très idéologique, par la baisse des impôts, ce gouvernement a alimenté le déficit public (3,1 % du PIB en 2002 ; 3,7 % en 2003 et 3,6 en 2004 prévus). Le Premier ministre souhaite persister dans cette politique, et s'attaquer aux dépenses publiques. L'habillage s'appelle réforme des retraites, de la sécurité sociale, de l'État ; *la réalité est une régression sociale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.*

Les annonces sur la décentralisation, notamment dans le domaine de l'éducation préparent mal la future réforme de l'État. Malgré la lettre flash qui tente de nous rassurer, il n'est pas sûr que le transfert des personnels n'éloigne pas plus encore les assistants sociaux, les COPsy, les médecins scolaires des établissements dans le cadre des « nouveaux blocs de compétence » avec leurs homologues territoriaux. Il n'est pas évident que la gestion des personnels « TOS » soit facilitée. *Aucune réforme du service public ne devrait être engagée sans débattre a priori des missions.*

La carte scolaire dévolue aux départements, la carte des formations professionnalisantes gérée de manière conjointe par les régions et les rectorats, l'expérimentation autour de l'autonomie des établisse-

ments sont autant de propositions qui, non maîtrisées, sont lourdes de danger.

Nous étions pour une nouvelle étape de la décentralisation, pour mieux faire vivre l'EPLÉ sans remettre en cause ce qui fait son originalité : une structure autonome dans un service public national d'éducation.

Ce n'est pas la voie qu'a choisie le gouvernement, refusant tout bilan, tout dialogue et tentant des justifications a posteriori. Pour notre part, *nous dénonçons toute logique libérale de l'autonomie et tout démantèlement de l'éducation nationale.*

La lettre de Luc Ferry, Xavier Darcos, Claudie Haigneré « à tous ceux qui aiment l'école » publiée à grands frais augure mal du débat annoncé à l'assemblée (pour médiatiser le livre ?) puis reporté, avec préparation dans les régions (pour une nouvelle version de la parodie démocratique des assises des libertés locales ?). Certains principes auxquels nous pouvons souscrire sont avancés même si cette lettre est avant tout une auto justification de mesures déjà annoncées.

Mais surtout une conception réactionnaire traverse ce document qui oppose de manière binaire au lieu d'analyser dans une démarche dialectique « expression de soi » et « souci des héritages transmis », « esprit critique » et « respect des autorités », « spontanéité » et « réceptivité », « innovation » et « tradition », « dispositifs pédagogiques » et « valeurs du mérite, de l'effort, du travail », « élève au centre du système éducatif » et « transmission des savoirs ».

Les ministres disent abandonner le mythe de la « Grande Réforme » pour choisir quelques réformes clés. N'est-ce pas un peu paradoxal au moment où s'engage le débat au parlement qui devrait à l'évidence être le moment des grands choix, sur le collège, sur le lycée, sur le post baccalauréat, sur l'éducation tout au long de la vie ?

Mais l'essentiel n'est-il pas déjà tranché ? Peut-on encore rêver d'un débat réellement démocratique avec les citoyens mais aussi avec les organisations représentatives ?

Le SNPDEN se tient prêt au dialogue social tant annoncé et toujours repoussé.

La Réunion: une protestation d'une exceptionnelle ampleur



Le mouvement de grève commencé le 3 avril s'est poursuivi jusqu'à la veille des congés de printemps. Très rapidement, la quasi totalité des établissements a cessé totalement cours et même accueil, le mouvement étant généralisé à l'ensemble des personnels ATOS. Le rectorat lui-même a été successivement occupé, évacué par la police puis fermé. Deux manifestations à Saint Denis puis à Saint Pierre ont rassemblé plus de 20 000 personnes, ce qui constitue un record sur l'île. Enfin la visite du ministre De Robien a été fortement chahutée.

Trois questions à Marion Martin, secrétaire académique

Comment les personnels de direction vivent-ils le mouvement de protestation dans l'île ?

Nous sommes d'accord avec la revendication, refusons la perspective de développement de la régionalisation dans une île où les collectivités ne sont pas prêtes. Elles ont d'ailleurs fait savoir qu'elles n'en voulaient pas. Mais les proviseurs et adjoints sont inquiets d'une situation qui apparaît bloquée alors que les examens sont proches.

Comment le SNPDEN s'est-il situé dans cette action ?

Le CTP du lundi 7 avril et une CAPA de personnels de direction n'ont pu se tenir. Au début du conflit une interview dans la presse m'a permis de préciser le soutien du SNPDEN aux mots d'ordre du mouvement. Une assemblée générale très fréquentée a arrêté après de longs échanges, une position commune et adopté une motion de solidarité avec les personnels de l'éducation nationale en lutte pour la défense du service public d'éducation.

Quelles sont les perspectives ?

La fonction publique représente un tiers des emplois de l'île. Elle est le symbole de ce qui rattache à la république, vécue comme une promotion. Pour le dernier concours d'OEA, 40 postes étaient à pourvoir. Il y avait 12 000 candidats. L'hypothèse d'un recrutement local suscite une grande inquiétude : le risque de pression, d'influence, importance de la rumeur : le « ladi lafé » dit-on ici.

La brutalité des réponses ministérielles risquent de provoquer des dérapages, voire des affrontements. Les personnels de direction seraient alors pris à partie dans les établissements.

CAPN mouvement d'établissement

Il ne saurait être question, à ce jour, d'établir un bilan exhaustif du mouvement des chefs d'établissement. Ce n'est qu'à l'issue des différentes CAPN ayant examiné l'ensemble des opérations (mouvement des chefs d'établissement, mouvement des adjoints et ajustement du mouvement des chefs, liste d'aptitude pour l'accès au grade des personnels de direction, détachement dans le corps des personnels de direction, titularisation des personnels de direction stagiaires) que le bilan pourra être dressé (tous chiffres à l'appui) et l'analyse synthétique effectuée. Il semble toutefois possible de tirer, de cette première CAPN, une photographie d'ensemble permettant de voir, les grandes lignes directrices de la DPATE d'une part et celles de notre action syndicale d'autre part.

Dans le bulletin Direction n° 100 de juillet-août 2002, Jean-Michel Bordes (coordinateur de l'équipe précédente des commissaires paritaires) présentait parfaitement le fonctionnement d'une CAPN consacrée aux mutations. Chacun peut se reporter utilement à cet article afin d'en comprendre les règles, leur (et notre) rôle important, leurs (et nos) limites. Si aucun changement majeur n'est intervenu depuis, cette première commission était cependant particulièrement importante, puisque nouvelle dans sa composition syndicale, résultant des dernières élections professionnelles (14 représentants du SNPDEN, 4 de I et D et 2 du SGEN) et dans sa direction (M^{me} Moraux ayant succédé depuis peu à M^{me} Gille).

Il s'agissait surtout dans ce « baptême du feu » pour notre nouvelle équipe de commissaires paritaires de faire immédiatement la preuve de sa représentativité, de sa combativité et de sa crédibilité. Il convient de souligner que les

services de la DPATE nous ont fait parvenir les divers documents préparatoires dans des délais suffisamment raisonnables pour permettre – tout d'abord à chaque commissaire paritaire et à l'équipe toute entière ensuite à la veille de la commission, d'effectuer normalement notre travail syndical. A l'ouverture de la séance, Madame la Directrice ayant indiqué les grandes caractéristiques de la préparation du mouvement : quasi-stabilité des candidatures, diminution du nombre de postes vacants (220 postes de moins qu'en 2002, essentiellement due à la baisse des départs en CFA), contraintes plus importantes (poursuite de la mise en œuvre de la mobilité, augmentation sensible du nombre de retours de l'étranger et des TOM), nous avons exprimé nos principales remarques, rassemblées dans la déclaration préalable suivante :

La gestion de la mobilité obligatoire

Sur ce sujet particulièrement sensible, le SNPDEN tient à souligner devant la commission le teneur du récent courrier adressé à Madame la Directrice : « Ainsi, pour la seconde année, devons nous poursuivre la mise en œuvre de la mobilité géographique et fonctionnelle des personnels. A ce jour, une soixantaine d'entre eux semble concernée par une application « obligatoire ». Dans le cadre de la rédaction du protocole puis du statut, le SNPDEN a accepté le principe de cette mobilité en souhaitant que celle-ci soit « organisée » afin de prendre en compte tout à la fois l'intérêt des établissements, du service